

DECOLLEUR POUR ETIQUETTES



AVANTAGES

- Dissout et nettoie rapidement les adhésifs des étiquettes ; les étiquettes se décollent alors très facilement en laissant une surface propre et sèche.
- Séchage rapide après retrait de l'étiquette.
- Le pinceau permet d'ajouter une action mécanique à l'action chimique.
- Propulsion au CO₂ ce qui permet d'avoir Volume net = Volume utile soit 400 ml
- Sans effet sur les plastiques courants : PE, PP, PVC, caoutchoucs, nylon...

DEFINITION

Solvant de haute technologie et à évaporation rapide pour le retrait rapide et efficace des étiquettes.

MODE D'EMPLOI

S'utilise pur et à froid.
Pulvériser directement sur les étiquettes à retirer.
Frotter puis décoller l'étiquette.
Si l'étiquette ne se décolle pas du premier coup, renouveler l'opération.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide limpide
Couleur : incolore
Odeur : faible
Densité à 20°C : 0,788

DOMAINES D'APPLICATION

Spécialement adapté pour le décollage des étiquettes.

Retrait des étiquettes papiers et plastiques.

S'utilise sur tous supports : verre, plastique, bande transporteuse,

EMBALLAGE

Aérosol 650 ml Réf. 45164A4 x12

FT 5164 / Indice 00 – 03/03/2021

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.